



La CAP "promotion de C en B" s'est déroulée ce mardi 10 novembre à Quimper.

La CGT 29 Finances publiques a rappelé que cet exercice est un exercice compliqué car discriminant, injuste, et confronté au manque de moyens décidé par la DGFIP.

Dans ce cadre, nous avons rappelé que le concours professionnel que nous défendons est le seul moyen valable et juste pour promouvoir de nombreux agents qui le méritent.

Cette année encore, la liste proposée n'est pas satisfaisante en terme de candidats retenus...

La direction a proposé en amont 8 agents, et la CAPL a discuté des 60 autres collègues non retenus dont les dossiers sont pourtant tous, de très haute facture.

Dans cet exercice, ou il s'agit de comparer des excellences, la décision finale ne peut jamais être satisfaisante. 4 agents supplémentaires ont finalement été ajoutés à cette liste... La Cgt est intervenue pour deux d'entre eux.

La liste d'agents classés "excellent" est donc désormais composée de 12 agents.

Les discussions ont été nombreuses mais la décision finale n'est pas à la hauteur des enjeux.

Dans un contexte difficile et un environnement professionnel compliqué, les agents de la DGFIP prouvent chaque jour leur mérite et l'attachement à leurs missions...certains d'entre eux, acceptent la contrainte de la mobilité pour dérouler un plan de carrière plus attirant...en parallèle, soutenus par des très bons dossiers de notation, ils postulent à ce grade supérieur. Pourtant, dans un jeu de loterie innombrable, la comparaison devient le seul critère de sélection...la plupart ne seront pas retenus.

Cette réalité est inadmissible. Au delà de l'âge qui reste un facteur discriminant pour l'accès au grade de contrôleur, ce sont des dossiers de notation qui sont comparés laissant place à une subjectivité évidente...avec cette obligation à la comparaison, les notateurs directs portent plus encore la responsabilité de l'avenir des agents qu'ils ont à évaluer...une appréciation générale insuffisamment étoffée, un tableau synoptique mal rempli, un cadencement d'avancement peu visible, un manque de cohérence dans l'évaluation, un mot mal placé ou encore un manque de conviction dans l'écriture du notateur deviennent autant d'éléments discutables mais qui servent de curseur à la promotion envisagée.

Dans ce cadre, la notation est plus que jamais un moment important dans la vie d'agent. n'hésitez pas à nous contacter. Vos élus vous expliqueront la faillibilité des dossiers selon la direction, mais vous aideront aussi à préparer mieux encore l'entretien professionnel qui subordonne cette notation.

Vos élus Morin Ludovic

Douguet Nicolas